



Présentation brève et synthétique du compte administratif 2022

L'analyse de nos finances par notre trésorerie indique que la collectivité se trouve dans une situation assez favorable.

Sa CAF (capacité d'autofinancement) augmente sur les 5 derniers exercices du fait combiné d'une croissance continue des produits de fonctionnement (+5.7%) et d'une diminution continue des charges de fonctionnement (-10,6%).

Sa trésorerie s'est reconstituée en 2021 à un niveau similaire à 2019. En 2020, un prélèvement fort a été effectué afin de payer des travaux (reprise de voirie, études pour la réhabilitation de la chapelle et remboursement d'emprunt).

A titre provisoire, en octobre 2022 la collectivité avait une trésorerie d'un niveau similaire voir un peu plus élevé que sur les 3 dernières années.

Enfin, l'endettement de la collectivité à travers 2 principaux indicateurs (ratio d'endettement et ratio de désendettement) indiquent une bonne solvabilité de la collectivité : la commune devrait consacrer 8 mois de ses produits réels de fonctionnement afin de rembourser la totalité de son emprunt et 2 années de sa capacité d'autofinancement.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A la clôture des comptes les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 328 743.65€

Le détail des dépenses par chapitre est le suivant :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 112 210.01€
- Chapitre 012 – Charges de personnel : 161 704.95€
- Chapitre 014 – Atténuations de produits : 8388€
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion : 35 874.43€
- Chapitre 66 – Charges financières : 3952.38€
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 6613.88€

Ces dépenses sont en augmentation (+ 50 000€ environ).

Certaines étaient anticipées :

- Forte augmentation des factures d'électricité (+ 4500€) et du carburant (+ 900€)
- Frais de lancement du projet de cantine bio (+ 13 000€) qui constituent un « one shot »
- Augmentation des frais de personnel (embauche d'une cheffe de cuisine mais arrêt d'un CDD au secrétariat : + 13 000€).

D'autres ne l'étaient pas mais se sont imposées à la mairie :

- Loyers et factures impayés (7000€)
- Elagage d'arbres suite à la tempête, vidange de fosses à l'école et à, la salle des fêtes, hydrocurage de réseaux...

Au final, il a été dépensé 83% des dépenses prévues au budget primitif 2022 ce qui traduit une maîtrise du budget. Certaines dépenses exceptionnelles en 2022 ne devraient pas se retrouver dans le budget 2023.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A la clôture des comptes, les recettes s'élèvent à 385 932.82€. Elles sont à peu près identiques à celles de l'année précédente (- 7500€).

On note + 3300€ de factures de cantine (plus d'enfants à l'école) et de loyers (location salle des fêtes, des associations...), + 6000€ d'impôts et taxes mais - 14 000€ en remboursement de frais de personnel (l'année précédente, l'assurance avait remboursé le salaire de la secrétaire de mairie pendant son congé maternité ainsi que les arrêts COVID des agents) et des produits exceptionnels divers en moins par rapport à 2022 (remboursement de factures d'électricité en 2021, encaissement du solde du compte du comité des fêtes...)

Le détail des recettes par chapitre est le suivant :

- Chapitre 013 – Atténuation de charges : 5602.10€
- Chapitre 70 – Produits des services : 63 151.68€
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 230 477.94€
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 66 374.51€
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 9220.40€
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 4460.05€
- Chapitre 042 – Opération d'ordre : 6113.88€

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

A la clôture des comptes, les dépenses d'investissement s'élèvent à 115 601.06€

On a payé moins de remboursement d'emprunts car la commune se désendette peu à peu (- 16 000€ de capital) mais environ 10 000€ de frais d'études (architecte pour la réhabilitation de la chapelle et l'extension de l'école).

Il y a eu peu d'achats par rapport à 2021 où on avait payé la nouvelle voiture des services techniques, l'équipement de la cantine bio, les tablettes de l'école...) : 15 000€ de dépenses en moins.

On a dépensé environ 48 000€ pour reprendre des voiries et effectuer des travaux divers.

Le détail des dépenses par chapitre est le suivant :

- Chapitre 16 – Remboursement du capital d'emprunt : 34 826.98€
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 17 533.54€
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 419.84€
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 6869.23€
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 49 837.59€
- Chapitre 040 – Opération d'ordre : 6113.88€

LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS :

A la clôture des comptes, ces recettes représentaient 144 774.50€ et se composaient principalement :

- Chapitre 10 – Dotations et fonds divers (taxe aménagement, FCTVA) : 104 532.72€
- Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections : 6613.88€
- Chapitre 13 – Subvention d'investissement (département, CCTA) : 33 627.90€

LES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2022 :

A la clôture de l'exercice 2022, les comptes font ressortir, un excédent de fonctionnement de 56 656.91€ et un excédent d'investissement de 29 173.44€.

- Dépenses de fonctionnement = 328 743.65€
- Recettes de fonctionnement = 385 400.56€
 - Excédent = + 56 656.91€
- Dépenses d'investissement = 115 601.06€
- Recettes d'investissement = 144 774.50€
 - Excédent = + 29 173.44€

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
• Solde d'exécution de l'exercice	+ 56 656.91€
• Solde antérieur reporté (compte R002 du CA 2021)	191 580.31€
Résultat à affecter	248 237.22€
Résultat d'investissement	
• Solde d'exécution de l'exercice	+ 29 173.44€
• Solde antérieur reporté (compte D001 du CA 2021)	+ 7178.72€
• Solde des restes à réaliser d'investissement	Pas de report des RAR
Résultat à affecter	36 352.16€

AFFECTATION	248 237.22€
Affectation au compte 1068 (RI)	0€
Report au compte R002 (recettes de fonctionnement) après affectation	248 237.22€
Report au compte R001 (recettes d'investissement) après affectation	36 352.16€